

Association Label Aiguilles
Mairie d'Aiguilles
Place Jean Léa
05470 Aiguilles

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de l'association Label Aiguilles en date du mardi 25 août 2020

Le mardi 25 août 2020, à 18h30, les membres fondateurs de l'association Label Aiguilles se sont réunis en assemblée générale constitutive à la Mairie d'Aiguilles pour décider de la création d'une association.

Sont présents :

BUCCI MICKAEL, 05470 Aiguilles
BUCCI-ALBERTO DOMINIQUE, 05470 Aiguilles
CHARLET ERNEST, 05470 Aiguilles
MOUTTE CORINNE, 05470 Aiguilles
MOUTTE JEAN-EMILE, 05470 Aiguilles
PAQUET JEAN-PIERRE, 05470 Aiguilles
QUEVAL YOANN, 05470 Aiguilles

L'assemblée générale désigne JEAN-PIERRE PAQUET en qualité de président de séance et MICKAEL BUCCI en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à disposition dès à présent le projet de statuts de l'association.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Constitution de l'association
- 2- Présentation, discussion et adoption des statuts
- 3- Désignation des premiers membres du bureau
- 4- Fixation du montant des cotisations annuelles
- 5- Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et de publication

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes :

1- Constitution de l'association

Le président de séance expose les motifs du projet de création de l'association. Après discussions, l'assemblée générale décide à l'unanimité de constituer une association nommée Label Aiguilles ayant son siège social à la Mairie d'Aiguilles et dont l'objet est le suivant : entretenir, sauvegarder, restaurer, embellir, valoriser et rassembler autour du patrimoine culturel, historique, architectural, naturel, pastoral, agricole, traditionnel, religieux ou non, privé et public de la Commune d'Aiguilles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2- Adoption des statuts

Le président de séance donne lecture des statuts.

Après discussions l'assemblée générale adopte les statuts dont le projet a été soumis.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3- Nomination des membres du bureau

Après appel des candidatures effectué par le président de séance, l'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du bureau :

Président : M. BUCCI Mickaël, nationalité française, né le 20 novembre 1997 à Briançon, profession étudiant, domicilié Route de La Condamine 05470 Aiguilles

Secrétaire : M. PAQUET Jean-Pierre, nationalité française, né le 03 octobre 1945 à Joigny, profession retraité, domicilié Appartement 50 Immeuble Le Cote Belle Les Ribes 05470 Aiguilles

Trésorière : Mme MOUTTE Corinne, nationalité française, née le 04 janvier 1961 à Pontoise, profession création et administration de sites web, domiciliée Rue du Serre 05470 Aiguilles

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée fixée par le règlement intérieur de l'association.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4- Cotisations annuelles

Après discussion, l'assemblée générale décide de fixer le montant des cotisations annuelles pour les membres adhérents à 10 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

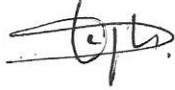
5- Formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à M. BUCCI Mickaël pour effectuer toutes les formalités requises pour la déclaration de l'association et l'insertion d'un extrait de cette déclaration au journal officiel.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Signatures

Président de séance : 

Secrétaire de séance : 

Personnes ayant adopté les statuts :  